



COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2021

PROCES VERBAL N° 08

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles
Vice-président : Mr. ROUGER Alain
Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie
Membre Présent : Mr. GODET Jean-Pierre

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 07 du 23 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 25/26 SEPTEMBRE 2021

FORFAITS

Amende de 40 €

Vouillé Stade 79 en D4 poule E

1^{er} Forfait

Amende de 30 €

Mauzé Rigné SP.A. en D5 poule B

1^{er} Forfait

L'Absie Largeasse Moutiers sous Chantemerle en D5 seniors poule D

1^{er} Forfait

Buslours Thireuil en D5 poule D

1^{er} Forfait

Thénezay Peyratte Ferrière ES en Féminine A8 U14/U17 – Poule B

1^{er} Forfait

FEUILLES DE MATCH EN RETARD

Match n° 51647.1 ChenayCheySevret/Exoudun en D5 poule H – Problème de transmission – En attente de la feuille de match papier

Le club Chenay Chey Sevret est prié de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.

Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).



COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2021

PROCES VERBAL N° 08

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 27/28 NOVEMBRE 2021

Le match n° 50924.1 Boismé Clessé – St Amand S/Sèvre en D5 poule A se déroulera le dimanche 28 novembre 2021 à 15 h 00 sur le stade de Boismé

Le match n° 51454.1 Augé Azay le Brûlé – Vasles en D5 poule E se déroulera le dimanche 28 novembre 2021 à 15 h 00 sur le stade de Cerzeau à Azay le Brûlé

WEEK-END DU 11/12 DECEMBRE 2021

Le match n° 51515.1 Plaine Gâtine – Avenir 79 en D5 poule F se déroulera le dimanche 12 décembre 2021 à 15 h 00 sur le stade de Fenioux (les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra)

COURRIERS

Du club de L'Absielargeasse Moutiers S/Chantemerle

Concernant le joueur NOMBALAY Mathéo du club de Terves qui ne présentait pas de pass sanitaire lors du match Terves – L'Absie Moutiers en D3 poule A du 12 septembre 2021

Ce joueur étant mineur il pouvait participer à la rencontre sans pass sanitaire – Réponse a été faite au club.

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN